

Objet : Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial placé auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-05-19-03 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 portant création du Comité Social Territorial et décidant du maintien du paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité (collège employeur)

TITULAIRES

Prénom-NOM	Fonction
Pascal CRUBLEAU	Vice-Président en charge des ressources internes, Maire de Grez-Neuville
Brigitte OLIGNON	Vice-Présidente en charge de l'Enfance/Jeunesse, Maire de Miré
Jean PAGIS	Vice-Président en charge du patrimoine bâti, Maire de Chambellay
Patrice TROISPOILS	Adjoint au maire d'Erdre-en-Anjou en charge des finances et des RH, conseiller communautaire

SUPLÉANTS

Prénom-NOM	Fonction
Yamina RIOU	Vice-Présidente en charge de la culture et communication, Maire d'Erdre-en-Anjou
Nooruddine MUHAMMAD	Adjoint au maire du Lion d'Angers en charge des finances et des RH, conseiller communautaire
Vincent JOUANNEAU	Conseiller municipal de Sceaux d'Anjou

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230111-2023-01A-AR
Date de télétransmission : 13/01/2023
Date de réception préfecture : 13/01/2023

Jean-Pierre BRU	Vice-Président en charge de la Voirie, Maire-délégué du Louroux-Béconnais
-----------------	---

Représentants du collège du personnel

TITULAIRES

Prénom-NOM	Organisation syndicale – collectivité d'affectation
Stéphanie MASSERON	CFTC –Mairie de Chenillé-Champteussé
Cécilia TREMBLAY	CTFC- CCVHA
Laurent CESBRON	CFTC – Mairie du Lion d'Angers
Roger VOISIN	CFTC – Mairie de Grez-Neuville

SUPPLEANTS

Prénom-NOM	Organisation syndicale – collectivité d'affectation
Camille ROBERT	CFTC –Mairie d'Erdre-en-Anjou
David ANNET	CTFC – Mairie d'Erdre-en-Anjou
Karine CHAUVIN	CFTC – Mairie de Grez-Neuville
POUSSE-LUCAS Marine	CFTC – Mairie d'Erdre-en-Anjou

Article 2 : La présidence du Comité social territorial sera assurée par Monsieur Pascal CRUBLEAU.

Article 3 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de l'affichage. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Le Lion d'Angers, le 11 janvier 2023

Signé électroniquement par : Etienne Glémot
Date de signature : 12/01/2023
Qualité : Président

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230111-2023-01A-AR
Date de télétransmission : 13/01/2023
Date de réception préfecture : 13/01/2023

publiée sur le site internet de la collectivité le 13 janvier 2023